

## Un CCE qui ignore l'expression des salariés de la DISP

Le CCE UES Amont/Holding s'est réuni, ce 11 avril, pour se prononcer sur le **projet portant sur le développement et la filialisation des activités IT mutualisées**.

Ce projet prévoit un **transfert automatique des contrats de travail des salariés de la DISP** qui sont ainsi **contraints de quitter l'employeur Total S.A. ou ELF EP pour devenir salariés d'une nouvelle filiale du Groupe à l'avenir incertain**.

Ce sont **114 salariés** concernés au niveau de la DISP, auxquels s'ajoutent **53 salariés** travaillant dans les branches qui se verront proposer le transfert de leur contrat de travail sur la base du volontariat.

**Ce projet est d'une gravité singulière : le SICTAME le voit comme un « ballon d'essai » afin d'externaliser dans le futur d'autres fonctions supports et réduire ainsi fortement le nombre de salariés Total S.A. et Elf EP pour accroître toujours plus la rentabilité et répondre aux exigences de la finance.**

Pour bien comprendre les attentes des salariés concernés par ce projet, le SICTAME a organisé une enquête Internet et, avant que le site n'ait été rendu inaccessible par la direction depuis l'environnement Total, 60 d'entre eux avaient pu s'exprimer (*ce qui est un résultat significatif, ces 60 réponses provenant à 80 % de salariés DISP et à 20 % de salariés hors DISP*). Le résultat est fort clair :

- Ils se déclarent mieux informés sur le projet par les syndicats que par la direction,
- Ils sont, à plus de **80 %**, d'accord avec le volet du projet concernant la **mutualisation** des activités IT.
- En revanche, à près de **90 %**, ils sont opposés à la **filialisation** de ces activités.
- Dans le cas où la direction mettrait en place cette filialisation, ils sont opposés, à plus de **92 %**, au **transfert automatique des contrats de travail** et seraient d'accord, à **85 %**, pour une **formule de détachement** des salariés, qui garderaient ainsi leur contrat d'origine.
- A près de **80 %**, ils confirment l'**existence des risques psychosociaux graves** détectés par les experts missionnés par les CHSCT de Paris et de Pau. Certains d'entre eux ont d'ailleurs témoigné de ces risques qui les affectent déjà.
- Pour les Parisiens concernés par le projet de **déménagement à Nanterre**, ils sont à plus de **80 %** en désaccord avec ce déménagement.
- Ils sont **62 %** à demander que se poursuive le processus d'information/consultation et que ne soit pas remis d'avis tant que toutes les informations voulues, y compris sur les risques psychosociaux, n'auront pas été apportées. Ils sont 21 % à ne pas savoir répondre à cette question et 17 % en faveur d'une remise d'avis négatif concernant le projet pour que la direction le mette en œuvre.
- Concernant les actions possibles, ils sont **63 %** à préconiser des recours en justice suivis d'une **éventuelle négociation**, 8 % à préconiser les seuls recours en justice et 17 % à préconiser la seule négociation.

**Tenant compte de cette expression des salariés, les élus SICTAME et CGT ont proposé le projet de résolution, repris ci-après, qui n'a malheureusement pas été adopté, car il n'a recueilli que 6 voix pour (la majorité nécessaire à l'adoption est de 7 voix).**

*Concernant le projet d'évolution d'organisation portant sur le développement des activités IT mutualisées, incluant une filialisation avec changement d'employeur, les rapports d'expert alertent quant à un risque grave pour les salariés et mentionnent un défaut d'information essentiel sur un projet qui comporte en fait trois volets : mutualisation, filialisation, déménagement.*

*Le volet filialisation est en fait massivement rejeté par le personnel et génère l'essentiel des risques psychosociaux identifiés.*

*S'appuyant sur l'article L 4612 1 du code du travail, le CHSCT de Paris considère ne toujours pas disposer des informations indispensables pour être en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause sur un projet qui de par les rapports d'expertise comporterait un risque grave pour les salariés. Le CE de Pau s'est également déclaré ne pas être en position de remettre un avis pour les mêmes raisons.*

**Dans ce contexte, les élus du CCE UES Amont Holding demandent à la direction d'amender son projet et d'en retirer le volet filialisation qui cristallise les craintes et l'incompréhension des salariés et qui génère l'essentiel des risques psychosociaux déjà observés.**

*De ce fait et pour les mêmes raisons que celles exposées par le CHSCT de Paris et le CE de Pau, ils considèrent ne pas être en mesure de se prononcer en toute connaissance de cause sur un projet qui de par les rapports d'expertise comporterait un risque grave pour les salariés.*

**Les 7 élus CFDT, CFE-CGC et CFTC se sont abstenus sur ce projet de résolution et ont proposé un projet d'avis négatif qui a recueilli leurs 7 voix et est donc devenu l'avis du CCE.**

Les autres élus (SICTAME, CGT) n'ont pas participé à ce vote puisqu'ils considéraient logiquement ne pas disposer de toutes les informations voulues pour donner un avis.

Nous regrettons bien sûr que, *contrairement aux attentes de 62 % des salariés pour une non-remise d'avis (seulement 17 % des salariés favorables à cette remise)* et alors que la Direction refuse d'informer adéquatement le CHSCT de Paris et le CE de Pau sur les risques psycho-sociaux du projet, le CCE ait donné un avis, fût-il négatif.

Ce faisant, le CCE se prive de la possibilité d'exercer tout recours en justice et affaiblit les positions syndicales et les positions prises par le CHSCT de Paris et le CE de Pau ; alors que ces derniers ont considéré ne pas disposer de toutes les informations et réponses voulues et ne pas être donc en position de donner un avis et ont mandaté, de plus, leur secrétaire pour engager un recours en justice afin de demander la suspension du projet et obtenir toutes ces informations et réponses.

**Suite à cet avis négatif du CCE, la Direction a décidé de mettre en œuvre son projet**, sans attendre que tous les recours en justice soient purgés, y compris celui engagé par la direction elle-même pour empêcher le CHSCT de Michelet (*UES Marketing & Service*) de réaliser l'expertise qu'il a décidé d'engager. L'audience s'est tenue ce mardi 15 avril au TGI de Nanterre et le jugement sera rendu le 21 mai prochain. Les TGI de Pau et de Nanterre auront également à se prononcer sur les recours engagés par le CE de Pau et de Paris Amont/Holding.

**La direction n'a pas changé un iota à son projet.** Elle fait preuve d'une rigidité qui ne tient aucun compte de l'expression des salariés, de l'avis des experts, des demandes des élus et des syndicats et qui est peu conciliable avec un authentique dialogue social. Tout au plus, propose-t-elle une négociation qui consiste à acter que la nouvelle filiale 'Total Global Services' intégrera l'UES Amont/Holding et bénéficiera des protocoles déjà en vigueur dans cette UES et de ceux du Socle Social Commun (SSC). De qui vraiment se moque-t-on ? A chacun d'en juger.

## Et si vous rejoignez le SICTAME pour bien défendre vos intérêts ?



Oui, je souhaite répondre à votre appel :

Nom : ..... Prénom : .....  
email : .....  
Société : ..... Lieu de travail : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....

### SICTAME-UNSA-TOTAL

- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)

